



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation départementale de la Charente-Maritime  
Pôle Santé Publique et Santé Environnementale  
Service Santé Environnement

**CONTROLE SANITAIRE DES  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

**Unité de Gestion : A.I. VALS DE SAINTONGE**

Prélèvement	00155445	Commune	ECOYEUX
Unité de gestion	0198 - A.I. VALS DE SAINTONGE	Prélevé le	jeudi 30 octobre 2025 à 10h30
Installation	UDI 000256 - R. D'ECOYEUX-VENERAND	par	A. MAGRANER
Point de surveillance	0000000405 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ROBINET EXTÉRIEUR BÂTIMENT COMMUNE	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	16,8 °C			
Température de l'eau	16,6 °C		25	
pH	7,1 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,30 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore total	0,30 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17)

1701

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00155395

Référence laboratoire : 25102908899901

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	12 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	17 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
pH	7,2 unité pH		de 6,5 à 9	
<b>MINERALISATION</b>				
Conductivité à 25°C	678 µS/cm		de 200 à 1100	
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>				
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	7,9 mg/L	50		

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00155445)**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 5 novembre 2025

Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT